

## **l'avant-projet de loi modifiant la loi du 19 novembre 1997 sur l'Université et l'avant-projet de loi abrogeant la loi du 21 mai 2015 sur la Haute Ecole pédagogique Fribourg**

### **Réponse du Parti socialiste fribourgeois à la Consultation**

Madame la Conseillère d'Etat, Directrice,

Le Parti socialiste fribourgeois (PSF) vous remercie de l'avoir associé à la consultation sur l'avant-projet de la loi cité en titre. Le PSF salue globalement la qualité du règlement et considère que la réunion des deux entités au sein de l'université est une excellente chose, pour autant que le Conseil d'Etat donne à l'institution les moyens nécessaires pour que la fusion se passe au mieux et que la formation des enseignant-es garde une qualité élevée. Le PSF salue le fait de suivre les recommandations de l'étude externe réalisée par le Prof. Roman Capaul. Le PSF accueille avec contentement la volonté du Conseil d'Etat de favoriser le rayonnement de l'université et espère que le Conseil d'Etat lui offrira suffisamment de moyens financiers et d'investissement pour réaliser un tel objectif.

Le PSF ne propose pas à ce stade de proposition d'amendement à l'avant-projet. Le PSF considère que l'on doit profiter de cette réforme pour réfléchir à rationaliser l'offre de cours et éviter qu'il y ait une multitude de cours similaires donnés en parallèle dans l'institution unifiée. Le PS examine par ailleurs l'opportunité de préciser dans la loi sur l'exigence d'une meilleure formation musicale des enseignant-es au sein de la nouvelle structure et ouvrira ce débat lors des travaux de la commission chargée du projet en question.

Par ailleurs, le PSF observera de manière approfondie la manière dont se fera le transfert du personnel de la Haute Ecole pédagogique vers l'Université et veillera à ce que les droits des employé-es de l'Etat œuvrant au sein de la HEP ne soient pas préjudiciés.

C'est avec ces considérations que nous vous transmettons notre prise de position sur l'avant-projet de loi cité en titre. Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur, à notre considération distinguée.

Pour le Parti socialiste fribourgeois

Grégoire Kubski, député